



LETTRE D'INFORMATION DU 02/02/2021

Cher.e.s Adhérent.e.s du CNC

Depuis maintenant presque un an, nous vivons collectivement une période éminemment complexe. La crise sanitaire que nous traversons a contraint le gouvernement à prendre des décisions qui impactent en profondeur nos vies et nos modes de fonctionnement. Les nombreuses annonces gouvernementales ont sonné l'arrêt brutal de l'ensemble des activités sportives et culturelles de notre pays, et ont engendré de multiples changements d'organisation, parfois la veille pour le lendemain.

Ainsi, à chaque instant, nous avons taché d'innover continuellement en adaptant nos activités ou en vous en proposant de nouvelles : PPG, sauvetage côtier, Longe-côte au printemps dernier, accueil en groupe restreint, etc.... Ces propositions sportives, certes limitées, ont permis de maintenir une cohésion de groupe, essentielle dans une association.

Pour autant, même si actuellement la pratique aquatique est à l'arrêt, votre association ne l'est pas. Les bénévoles constituant le bureau du CNC travaillent toujours à maintenir le lien qui unit les adhérents, se concertent chaque jour avec les autorités locales afin de trouver des solutions et préparer la reprise des activités, et veillent constamment à la pérennisation de l'association.

Nous avons entendu votre souhait de demande de remboursement des séances non faites durant les différentes périodes d'inactivité, à l'instar de certains clubs sportifs privés ou municipaux. Ceux-ci certainement plus solides financièrement (car adossés à des fonds privés) ou dépendant de la Mairie (ayant donc la capacité à lever les impôts et/ou ne payant pas leurs propres infrastructures), ont pu se le permettre sans impacter gravement leur budget de fonctionnement. Loin de minimiser l'impact que la crise du COVID-19 fait peser sur ces structures (elles en payent également un lourd tribut), leur stratégie commerciale est différente d'une association, créatrice d'emploi comme l'est le C.N.C. C'est pourquoi, nous n'avons pas pu, pour l'instant, répondre favorablement à votre demande de remboursement, et ce, pour plusieurs raisons.

La première est humaine.

En effet, notre volonté est de maintenir coûte que coûte les CDI de nos entraîneurs. Lors de la saison dernière, un remboursement massif de la cotisation aurait entraîné une impossibilité d'assurer la rémunération de nos salariés. Une procédure de licenciement aurait alors été inévitable. La perte d'un entraîneur aurait eu des répercussions importantes sur les saisons sportives à venir avec une annulation pure et simple de nombreux créneaux d'aquagym mais également de nageurs.

La seconde raison est morale.

Une association, c'est un regroupement de bénévoles qui souhaitent partager et transmettre des valeurs communes au travers de la pratique d'activités sportives.

Une association n'a pas de visée lucrative. En cela, elle n'est pas une entreprise de bien ou de service. Elle est soumise non pas aux règles de fonctionnement d'un club de remise en forme lambda mais à la réglementation des associations. La cotisation est ainsi une somme à payer par les adhérents en vue des dépenses communes (loyer de l'infrastructure, charges sociales,)

.../...

.../...

Ces raisons, nous ont poussés à croire en votre indispensable solidarité lors de la dernière saison sportive. Il est évident que suite à la multiplicité des arrêts de nos activités sportives, nous ne pouvons continuellement faire appel à votre solidarité. Ainsi, dès le début de cette saison sportive, nous nous sommes engagés, auprès de vous, à vous proposer différentes formules de dédommagement. CET ENGAGEMENT NOUS LE TIENDRONS !!

Ceci étant, la saison sportive n'est pas encore terminée (celle-ci débute, en effet, en septembre pour se terminer mi-juillet et nous ne sommes qu'à la fin janvier). Nous procéderons à une évaluation à la fin de la saison sportive et vous proposerons ainsi différentes modalités de compensation, en veillant à ce que ces propositions restent garante du maintien de l'emploi de nos salariés.

Je vous prie, malgré le climat actuel favorisant le scepticisme, de bien vouloir nous faire confiance !

Le 02 février 2021

Nicolas GALLIEN
Président du C.N.C.



CLUB NAUTIQUE COUTANCES
Piscine Communautaire
Rue Gérard Gaunelle
50200 COUTANCES
Siret : 380 117 028 00049

Le Comité Directeur du C.N.C.